

**Cfdt:**

**IDEMIA FRANCE**

Pour une négociation loyale, la CFDT demande les documents suivants :

- Bilan 2024,
- EBITDA 2024,
- Budgets 2025,
- Masse Salariale,
- Investissements,
- ...

La Direction n'a pas transmis la totalité des documents nécessaires pour cette négociation.

**A.G. (a) :**  
Augmentation Générale, pour tous jusqu'à 1.2 PASS (56 520 € brut)

**A.I. (b) :**  
Augmentation Individuelle, décision d'augmenter ou pas par le manager

(c) Rattrape inflation :  
+ 0,3% (2022) + 2,1% (2023) + 1,75 % (2024)

**REUNIONS :**

- R2 - 19 février
- R3 - 05 mars
- R4 - 12 mars

# NAO 2025

**Direction Générale IDEMIA France** : « Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans votre dévouement. Chaque nouveau contrat gagné, chaque innovation lancée et chaque défi surmonté est un hommage à l'expertise, à la collaboration et à l'énergie qui définissent IST. Vous êtes ceux qui transformez l'ambition en action, la vision en réalité. »

Pour la **CFDT** : les performances sont le reflet de l'investissement et du savoir-faire de tous les salariés.

Les **salariés** demandent des augmentations de salaire pour tous.

## 1<sup>ère</sup> proposition Direction

**RH France** : « il ne faut pas s'attendre à ce que les salariés ont eu les deux dernières années ». Un budget 1,8% et **refus** du principe d'A.G.

Rétroactivité des mesures au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Population	Salaire de base ≤ 56 520 €	Salaire de base > 56 620 € (1,2 PASS)
A.I. (b)	2,0 %	1,7%
Plancher en cas d'A.I.	0 €	
Mesures spécifiques	Pas de proposition à date	

La **Direction** franchie la ligne rouge en supprimant l'A.G. C'est un acquis depuis la grève à Vitré en 2017.

Pour la **CFDT**, ce budget est très **insuffisant** et ne permet pas de : combler la perte de pouvoir d'achat, et de récompenser dignement les salariés de leur travail.

## 1<sup>ères</sup> revendications CFDT

Rétroactivité des mesures au 1 <sup>er</sup> janvier 2025				
Population	Salaire de base annuel	≤ 56 520€ (1,2 PASS)	> 56 520€ ≤ 117 750 €	> 117 750€ (2,5 PASS)
A.G. (a)	A.G.	4% <sup>(c)</sup>	-	-
	Plancher A.G.	1 400€		-
A.I. (b)	A.I. (S'ajoute à l'AG.)	3%		1,75%
	Plancher A.I.	1%		

- SMID à 1 966 € (+5,32% évolution automatique avec le Smic)
- Versement de 2 500 € pour tous (lié à la vente d'ISI)
- Revalorisation du Titre Repas à 12,10€ et RIE 3,20€
- Remboursement des transports en commun à hauteur de 80%
- Télétravail : 50€/mois + un titre repas par jour télétravaillé
- Application des minimas conventionnels dès signature

La **direction** doit sortir sa **carte bleue**

## Revalorisation des différentes primes/majorations :

- Revalorisation prime panier à 7,60€
- Equipe (4€ jours), Week-end
- Transport auto à 450€
- Forfait mobilité durable à 400€,
- Revalorisation du point d'indice à 5,50 pour le calcul de la prime d'ancienneté dans le cas où cet indice est inférieur.
- 350€/an (alignement Dijon) primes de vacances pour les salariés ≤ 1,2 PASS
- Revalorisation de toutes les primes de cooptation à 2 000 €
- Plafonnement à 20 ans de la prime d'ancienneté
- Revalorisation de l'astreinte à 6€/heure pour le site de Vitré et revalorisation automatique de l'astreinte en fonction du % alloué pour les NAO

## Congés exceptionnels :

- 1 jour de congé supplémentaire pour tous les salariés (à l'horaire) à chaque année bissextile
- Jours enfant malade doublé pour les parents isolés
- 3 Jours en cas d'hospitalisation pour le conjoint (idem actuel enfant)

## Responsabilité Sociétale d'Entreprise :

- Congé supplémentaire pour les salariés (enfant handicapé ou maladie lourde)
- Journée offerte pour promouvoir l'action de bénévolat
- Mesures concernant l'emploi des handicapés
- Mise en place d'indicateur de performance sur les managers
- Mise en place de vélo électrique de fonction à la place d'une voiture
- Nomination et droit de vote au Conseil d'Administration de représentants du personnel
- Aide (subvention, prêt 0%, ...) à l'achat d'un véhicule mobilité durable
- Imputation budgétaire des élus et mandatés sur un autre budget que celui de leur manager
- Prime mariage 400 €

## Ouverture d'accords :

- Révision de l'accord de participation pour obtenir une Formule dérogatoire pour permettre la redistribution de la richesse créée par tous
- Attribution d'Action gratuites à tous les salariés IDEMIA France
- Rachat des RTT pour tous les sites et pour toutes les catégories de salarié
- Prise en charge par Idemia de 100% des formations prise dans le cadre du CPF (frais de 100€)
- En cas de fermeture d'un site versement d'une indemnité de 100€ aux salariés devant travailler.

